

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt - sept janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : /
Votants : 18

Date de la convocation :

21 janvier 2016

Date d'affichage :

21 janvier 2016

Présents : MM. Michel BRARD - - Catherine LEBOUQC – Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET – Adjoints Marc LIBERT - Madeleine DENIS –Karine HUART – Christian THÉBAULT - Jean-Marc COSTENTIN – Anne LEGOUBE - Nicolas HARDY - Charles DAVENEL - Patricia PAUTONNIER - - Anne-Marie VEILLÉ - Aline JOSSE - Sébastien TROUVÉ
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : /

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2015
- Choix des entreprises – consultations :
 - Création d'un terrain de football synthétique (*délibération*)
 - Création d'un foyer / vestiaires (tranche conditionnelle) (*délibération*)
- Compte-rendu réunion publique sur le projet du presbytère
- Presbytère – logements pour personnes âgées : choix du partenaire (*délibération*)
- Etat d'avancement du projet de création d'un Espace jeux rencontres avec les assistantes maternelles et les parents d'enfants.
- Compte-rendu du conseil syndical du SCOT – réunion de décembre 2015
- Information sur le Très Haut Débit
- Questions diverses : point sur les constructions 2015, Intercommunalité

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 Décembre 2015

Le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 9 décembre. Christian THÉBAULT précise qu'il n'est pas indiqué dans les membres présents.

Ne faisant l'objet d'aucune autre remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Création d'un terrain de football synthétique :

Michel BRARD, Adjoint aux affaires sportives, rappelle le lancement de la procédure adaptée concernant la consultation des entreprises en vue de la réalisation d'un terrain de football synthétique.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2015

Vu l'ouverture des plis en commissions des marchés et des sports le 8 janvier 2016

Vu le résultat de l'analyse des offres examiné en commissions des marchés et des sports le 26 janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres – 15 favorables et 3 abstentions – de :

- retenir les entreprises suivantes :
 - o Lot 1 - Terrassements VRD– Entreprise CHARRIER TP – Rennes pour un montant HT de 134 296, 60 € (161 155.92 € TTC)
 - o Lot 2 - Sol sportif- Equipements sportifs – Entreprise SPORTINGSOLS – St Fulgant (85) pour un montant HT de 287 093 € (344 511.60 € TTC)
 - o Lot 3 – Clôture –Pare -ballon - Entreprise LEROY – Changé (53) pour un montant HT de 33 172, 50 € (39 807 € TTC)

Le montant total des marchés s'élève à 454 562, 10 € HT, soit 545 474.52 € TTC.

Création d'un foyer/vestiaires (tranche conditionnelle)

Michel BRARD, Adjoint aux affaires sportives, rappelle le lancement de la procédure adaptée concernant la consultation des entreprises en vue de la réalisation d'un club house /vestiaires.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2015

Vu l'ouverture des plis en commissions des marchés et des sports le 11 janvier 2016

Vu le résultat de l'analyse des offres examiné en commissions des marchés et des sports le 26 janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres – 15 favorables et 3 abstentions – de :

- procéder à la réalisation de la tranche conditionnelle portant sur les vestiaires en même temps que la tranche ferme portant sur le club house
- retenir les entreprises suivantes :
 - o Lot 1 – Terrassements – VRD – Entreprise STPO- Laval (53) pour un montant HT de 11 652.25 € (13 982.70 TTC)
 - o Lot 2 - Maçonnerie - Entreprise BOUVET – Combourtille (35) pour un montant HT de 33 483.50 € (40 180.20 € TTC)
 - o Lot 3 – Charpente métallique-Couverture - Entreprise MARTIN Constructions – Martigné Ferchaud (35) pour un montant HT de 48 346.16 € (58 015.39 € TTC)
 - o Lot 4 – Ossature bois – Bardage – Entreprise ROBIDEL – Le Ferré (35) pour un montant HT de 27 541.81 € (33 050.17 € TTC)
 - o Lot 5 - Menuiseries extérieures –Serrurerie – Entreprise BONDIS – Vitré (35) pour un montant HT de 21 782.40 € (26 138.88 € TTC)
 - o Lot 6 – Menuiseries intérieures – Entreprise BONDIS – Vitré (35) pour un montant HT de 1621.10 € (1945.32 € TTC)
 - o Lot 7 – Isolation – Cloisons sèches – Entreprise VEILLE – Vitré (35) pour un montant HT de 9043.59 € (10 852.31 € TTC)
 - o Lot 8 – Plomberie –Sanitaires –VMC – Entreprise GALLE- Romagné (35) pour un montant HT de 24872.00 € (29 846.40 € TTC)

- Lot 9 – Electricité – Chauffage – Entreprise MARSOLIER – Fougères- pour un montant HT de 18850.96 € (22 621.15 € TTC)
 - Lot 10 – Revêtement de sols et muraux – Entreprise JANVIER – Lécousse – pour un montant HT de 5820.00 € (6984.00 € TTC)
 - Lot 11 – Peinture – Entreprise FC PEINTURE – La Chapelle Janson – pour un montant HT de 2216.20 € (2659.44 € TTC)
- Le montant total des marchés s'élève à 205 229.97 € € HT, soit 246 275.96 € TTC, tranche ferme et tranche conditionnelle.

Il est précisé que le démarrage des travaux est prévu courant mars 2016 et pour une durée de 4 à 5 mois.

Compte-rendu réunion publique sur le projet du presbytère

Le Maire donne le compte-rendu de la réunion publique portant sur le projet du pôle intergénérationnel et plus précisément sur l'accueil des personnes âgées. Les personnes ressources présentes, représentants des personnes âgées, membres du CCAS, élus, professionnels près du public âgé, ont confirmé l'intérêt d'un dispositif d'accueil de personnes âgées autonomes dans des logements adaptés et sécurisés.

Deux partenaires bailleurs ont été sollicités : Fougères Habitat et Espacil. Le choix du partenaire bailleur interviendra dans les semaines à venir.

Le conseil municipal décide de faire appel à un bureau d'études extérieur pour l'accompagnement à l'élaboration du programme avant la démarche de consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Aline Josse et Nicolas HARDY expriment leur réticence quant au remplissage de ces nouveaux logements. Les personnes âgées sont-elles prêtes à quitter leur domicile ?

Le Maire précise avoir rencontré le responsable de l'association des restos du Cœur de Fougères qui lui a dit qu'un bon nombre de personnes âgées avaient recours à leur association. De plus il rappelle que les logements prévus seront adaptés à ce public, qu'ils contribueront à rompre l'isolement et apporteront une nouvelle sécurité, qu'ils seront accompagnés par un coordonnateur, qu'ils pourront bénéficier du service de l'ADMR. De plus, il considère qu'il n'existe pas de structure identique sur le territoire offrant une alternative d'accueil avant la maison de retraite.

Etat d'avancement du projet de création d'un Espace Jeux rencontres avec les assistantes maternelles et les parents d'élèves

Catherine LÉBOUCQ, adjointe aux affaires scolaires et sociales, rappelle qu'une première réunion d'information organisée en décembre en collaboration avec La CSF –Confédération syndicale des Familles- avait eu une bonne audience.

La deuxième réunion en janvier a permis d'évoquer la méthodologie de la mise en place de l'association : délais, statuts, composition du bureau. Une autre réunion est programmée pour fin mars.

Elle précise qu'en attendant la réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère, l'Espace Jeux Rencontre pourra exercer son activité dans la salle du kiosque. Une visite de cette salle par un professionnel du Conseil Départemental et de la CAF l'a confirmé.

Compte-rendu du Conseil Syndical du SCOT – réunion de décembre 2015

Michel BRARD, délégué, donne le compte rendu de cette réunion qui a porté sur le budget 2016, les cotisations syndicales des communes et le projet de révision du SCOT. Une étude sur les déplacements va être lancée tout en tenant compte de celles réalisées dans le passé.

SIG Communautaire – Convention avec GrDF mise à disposition des plans du réseau gaz

Le Maire rappelle que la mise en place du Système d'Information Géographique -SIG - communautaire est en cours et que la commune a procédé à la transmission des données auprès de Fougères Communauté, notamment celles concernant les réseaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la convention proposée par GrDF pour la mise à disposition des données où figurent les différentes modalités pour sa mise en place en vue de préserver le patrimoine constitué par les données cartographiques ainsi que leurs diffusions.

Information sur le Très Haut Débit

Le Maire informe du Projet Bretagne Très Haut Débit et plus précisément du projet de déploiement sur la Communauté de Communes de Fougères Communauté. La ZA de l'Aumallerie est inscrite en zone de déploiement fibre optique jusqu'à l'abonné en tranche 1 de la phase 1 pour la période 2014-2016.

Une modification a été demandée pour y inclure la zone de Mézaubert également.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le syndicat mixte Mégalis Bretagne et les travaux par ORANGE.

Questions diverses

Point sur l'urbanisme 2015 :

Michel BRARD, Adjoint à l'urbanisme, fait le point sur les demandes d'autorisations en urbanisme de l'année 2015 :

- 11 Permis de construire pour maison neuve et un pour changement de destination
- 17 permis délivrés en moyenne par an sur les 10 dernières années.
- Il reste sur la commune 10 lots commercialisables sur les différents lotissements.
- Un permis d'aménager a été délivré en 2013 au Domaine de l'Orquères pour 26 lots.
- Le début de la commercialisation du lotissement communal François Bordais devrait intervenir en mai-juin 2016.

Intercommunalité :

Le Maire donne le compte-rendu d'une réunion des conseillers communautaires des 3 communautés de communes : Louvigné Communauté, Com'onze (St Aubin du Cormier) et Fougères communauté qui a eu lieu à Louvigné du Désert.

Chaque président a présenté sa communauté et ses services. Le Maire relève qu'il n'y aura pas de gros bouleversements pour la population en matière de fiscalité locale.

5 ateliers vont être créés pour définir notamment les compétences optionnelles et facultatives de la future communauté d'Agglomération. Certaines, comme la compétence eau-

assainissement- eaux pluviales –bassins de rétention seront transférées de manière obligatoire au 1^{er}/01/2020.

Les fonctions de Président et de Vice-Président s'arrêtent au 1^{er} janvier 2017. Actuellement les vices présidents sont au nombre de 13 sur le l'ensemble des 3 communautés.

Le devenir de la communauté de communes de St Aubin du Cormier – Com'onze- est aujourd'hui inconnu. Il faut attendre la décision de la CDCI et du Préfet.

La compétence des GENS DU VOYAGE, en cours de transfert à Fougères Communauté, est en attente de l'arrêté préfectoral. Cependant l'accès à la zone de la Meslais est fermé et ensuite celui de la zone de la Grande Marche le sera également.

Location salle des fêtes

Le Maire expose la demande de réduction sur le tarif de la salle des fêtes formulée par l'association APEL du Collège Ste Marie.

L'association a organisé une soirée comique et a engagé des frais. Mais le nombre de participants a été peu élevé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer, à titre exceptionnel, une remise de 100 € sur le tarif de la salle des fêtes initialement de 400 € pour une location extérieure. Il sera donc facturé à cette association le montant de 300 €.
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document en lien avec cette décision.

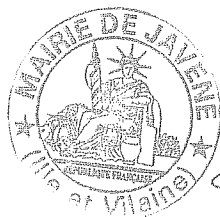
Calendrier :

- | | |
|----------------------------------|--|
| - réunion du conseil municipal : | Mercredi 10 février et 24 février 2016 |
| - Commission des finances : | Lundi 22 février à 18h30 |
| - Commission urbanisme : | Lundi 8 février 2016 à 14 h |
| - Réunion spécifique presbytère | A déterminer |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

Le secrétaire,

Michel BENEDETTI



Le Maire,

Bernard DELAUNAY